



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2023\_3\_1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ORADOUR**

Date de la convocation :  
6 mars 2023

Date d'affichage :  
6 mars 2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Procuration :
- Votants : 8

Nombre de conseillers

- Pour : 8
- Contre :
- Abstention :

**OBJET : Motion de soutien à l'hôpital de Ruffec**

**Séance du 9 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 09/03, à 18h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, M. SICARD Éric. M. SYLVESTRE Erwan. M. SYLVESTRE Thierry, Mme MAUFRAS Angélique,

Excusé(s) :

Absents : Mme MONToux Carole

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Le centre Hospitalier de Ruffec subit régulièrement la remise en cause de ses moyens. Son service de médecine est menacé de fermeture. Une telle décision nuirait à la capacité de l'établissement pour accueillir les patients de ce bassin de vie et entraînerait à terme la fermeture des urgences du Centre Hospitalier.

Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur les établissements hospitaliers de Charente sont sans précédent et résultent directement de politiques publiques menées depuis des décennies.

La population est en droit d'exiger que l'Etat garantisse la qualité et la sécurité des soins que les Agences Régionales de Santé doivent mettre en œuvre conformément au principe d'égalité d'accès aux soins quel que soit le lieu du territoire national concerné.

Actuellement notre population est en danger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande :

- Que l'égalité des soins pour tous soit respectée sur le territoire,
- Que l'Etat s'engage au bon fonctionnement de son hôpital en lui donnant les moyens humains et financiers,
- Que l'Etat légifère pour une meilleure organisation de son hôpital public afin d'assurer l'accueil et la prise en charge des patients à hauteur des besoins du territoire,
- Que le nombre de lits ouverts dans les services de nos hôpitaux publics soit en adéquation avec les demandes d'hospitalisation et les besoins en formation des personnels médicaux.

AR Prefecture

016-211602487-20230309-2023\_3\_1-DE  
Reçu le 13/03/2023

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Didier LAVERGNE

